**PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES POUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN ARIQUE DU NORD (PPI-OSCAN)**

**ALGÉRIE, LIBYE, MAROC ET TUNISIE**

**NOTE D’INFORMATION**

**1 GENERALITES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Domaine d’intervention | Biodiversité, Ressources Naturelles et Changement Climatique |  |
| Responsable du programme PPI-OSCAN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature Centre de Coopération pour la Méditerranée (UICN-Med)  Malaga (Espagne)  Adresse : C/Marie Curie 22, P.T.A. 29590, Campanillas, Malaga, Espagne Tel. +34 952 028 430 ext 305; Fax +34 952 028 145;  [www.iucn.org/mediterranean](http://www.iucn.org/mediterranean) |  |
| Bénéficiaires | Organisations de la Société Civile en Algérie, en Libye, au Maroc et en Tunisie |  |
| Participation au financement | * Fonds Français pour l’Environnement Mondial (1 million d’euros) * Fondation MAVA (1 million d’euros) * Organisations de la Société Civile (OSC) porteuses des petits projets financés (400.080 euros) |  |
| Montant global du programme | 2 400 080 € |  |
| Durée du projet | 3 ans (2014-2016) |  |

**2. CADRE GENERAL DU PROGRAMME**

Le projet PPI-OSCAN a pour objectif le renforcement de jeunes Organisations de la Société Civile (OSC) en Algérie, en Libye, au Maroc et en Tunisie dans le domaine de l'environnement à travers le financement de plusieurs petits projets et des actions de renforcement des capacités. Ce programme, cofinancé par la Fondation MAVA et le Fonds Français pour l’Environnement Mondial (FFEM), sera mis en œuvre par le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l’UICN (UICN-Med).

**3. PRESENTATION DU PROGRAMME**

1. Contexte du projet

Comme dans le reste de la région méditerranéenne, les enjeux environnementaux sont nombreux dans les quatre pays d’Afrique du Nord (l’Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie) qui abritent d’importantes richesses en termes de biodiversité et de ressources naturelles. Ces richesses sont menacées par plusieurs facteurs, notamment par l’intensification du tourisme et la croissance démographique, entraînant une surexploitation des ressources naturelles et une pression de plus en plus forte sur les écosystèmes à laquelle s’ajoutent les effets du changement climatique.

Trouver des solutions durables à ces défis exige une action concertée de tous les acteurs concernés, mais surtout des **organisations de la société civile** dont le nombre est en nette expansion, sous l’effet des ouvertures politiques opérés dans ces pays vers plus de démocratie et de participation de la société civile.

Le besoin en renforcement des capacités des OSC est évident et de plus en plus urgent dans ces quatre pays pour que la société civile puisse jouer un rôle plus important en matière de préservation de la biodiversité, de gestion des ressources naturelle ou de lutte contre le changement climatique en complément à l’action des institutions publiques. La jeunesse, l’enthousiasme et la motivation des adhérents actifs dans les associations maghrébines constituent des facteurs favorables et un potentiel à exploiter à travers des formations et de l’accompagnement pour rehausser la performance et l’efficience des organisations de la société civile dans la région.

Le programme PPI-OSCAN s’inspire des Programmes des Petites Initiatives (PPI) financés par le FFEM en Afrique sub-saharienne depuis 2005 avec lequel il présente une forte similitude dans l’approche, le contenu technique et le montage institutionnel et opérationnel. Il tient compte cependant des spécificités du contexte des quatre pays.

1. Objectif du projet

L’objectif général du programme est de renforcer les capacités techniques, administratives et financières des OSC émergentes de quatre pays d’Afrique du Nord pour qu’elles soient en mesure de développer, à court terme, des initiatives concrètes de terrain et qu’elles soient à même, à plus long terme, de contribuer à la mise en œuvre de stratégies et de plans d’actions nationaux de conservation et valorisation de la biodiversité, de gestion durable des ressources naturelles et d’adaptation au changement climatique.

1. Résultats et impacts attendus

Le programme PPI-OSCAN est centré autour des quatre objectifs suivants :

* soutenir des projets de terrain liés à la conservation et valorisation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique. Le programme prévoit le financement d'environ 40 petits projets portés par de jeunes OSC des quatre pays bénéficiaires (**10 projets par pays**). **Le montant de la subvention par projet sera compris entre 10.000 et 30.000 €** ;
* renforcer les capacités administratives, financières et techniques des OSC à travers des actions de formation et un accompagnement à la mise en œuvre des petits projets ;
* favoriser la mise en réseau des OSC et leur participation dans les espaces de dialogue avec les gouvernements;
* capitaliser et diffuser les expériences à l’échelle nationale et régionale.

1. Participation financière au PPI-OSCAN

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bailleurs** | **Montant (€)** | **Pourcentage** |
| FFEM | 1M€ | 42% |
| Fondation MAVA | 1M€ | 42% |
| Contribution des porteurs de petits projets | 0,4M€ | 16% |

**4 - PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES**

Les bénéficiaires des subventions seront **les Organisations de la Société Civile (OSC) d'Algérie, de Libye, du Maroc et de Tunisie dans le domaine de l'environnement**, y compris, les ONG, les associations professionnelles agricoles, les associations de femmes, de jeunes et leurs fédérations, les organisations locales mettant en œuvre des activités sur le terrain.

Afin de favoriser les OSC "émergentes", **les organisations de moins de 5 ans et/ou n'ayant pas bénéficié d’un appui financier de plus de 25 000 euros ces trois dernières années seront favorisées.**

Les partenariats entre des OSC émergentes, ayant moins de 5 ans d’existence, et des ONG expérimentées avec une expérience avérée en gestion de projets, une connaissance du terrain et des compétences dans le domaine d’intervention choisi sont vivement encouragés.   
La proposition de projet et le projet complet en lui-même devront toutefois être proposés par l’OSC émergente qui bénéficiera seule de la subvention.

Les structures bénéficiaires devront :

* avoir un statut juridique reconnu par l’administration qui leur permette de recevoir des subventions ;
* être en mesure de fournir une comptabilité et une identification précise de l’identité de ses principaux bailleurs de fonds passés ;
* être en mesure de prouver la réalisation d'activités effectives depuis leur création et/ou de présenter des procès verbaux d'assemblés générales ;
* avoir des compétences avérées dans le domaine d’intervention choisi : conservation de la biodiversité ou lutte contre le changement climatique.

**5 - THEMATIQUES DES PROJETS ELIGIBLES**

Les projets éligibles concerneront la **conservation de la biodiversité**, la **gestion durable des ressources naturelles** et de lutte contre le **changement climatique** en synergie avec l’amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les projets financés seront réalisés sur **2 ans maximum** et concerneront les thèmes suivants:

|  |  |
| --- | --- |
| **Thématiques éligibles** | **Exemples d’activités éligibles** |
| Conservation et valorisation de la biodiversité | * valorisation et restauration des écosystèmes typiques (forestiers, côtiers, oasiens, etc.). * implication des populations locales dans la gestion de zones d’intérêt environnemental avéré. * compilation et mise en forme pratique d’informations sur la biodiversité (Site Web, CD, etc.). |
| Aires protégées marines et terrestres | * participation à la mise en œuvre de composantes du plan de gestion et d’aménagement d’une aire protégée. * valorisation et animation des structures d’accueil au niveau des aires protégées (accueil, encadrement, sensibilisation et éducation environnementale). * développement d’activités génératrices de revenus avec la population locale comme alternative aux pressions qu’elle-même exerce sur le milieu naturel. |
| Espèces endémiques et menacées | * accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie nationale de préservation des espèces menacées. * accompagnement de la population locale pour une utilisation rationnelle des espèces. * valorisation des espèces médicinales. |
| Veille écologique (monitoring, suivi,….) | * surveillance du statut de conservation des écosystèmes et des espèces. * recensement et suivi des espèces au profit des organisations gouvernementales. |
| Écotourisme | * valorisation du savoir-faire traditionnel rural (artisanat, gastronomie, etc.). * exploitation et valorisation des structures d’accueil et des circuits d’écotourisme. * développement d’outils et de supports d’orientation et d’éducation dans les aires protégées et les espaces naturels. * fourniture de service d’éco-guide. |
| Économie d'énergie et énergies renouvelables | * campagnes de sensibilisation sur les économies d’énergie et les énergies renouvelables dans le milieu rural et scolaire. * vulgarisation et actions pilotes de l’utilisation de l’énergie solaire et de l’économie d’énergie avec atténuation mesurée des émissions de gaz à effet de serre.. * initiation à la fabrication de biogaz avec atténuation mesurée des émissions de gaz à effet de serres.. |
| Eau et les écosystèmes d’eau douce | * préservation et aménagement des points d’eau et des sources, projets sur l’économie d’eau, campagnes de sensibilisation sur l’utilisation rationnelle de l’eau (dans tous les cas, en lien avec des pressions sur la biodiversité). * préservation des zones humides et des bassins versants (en lien avec des espaces protégés). |
| Développement communautaire | * valorisation des pratiques traditionnelles en relation avec la protection de la biodiversité. * génération de bénéfices pour la population à travers des actions de conservation. |

**Les projets mettant en œuvre les activités suivantes seront privilégiés:**

* Actions sur le terrain mises en œuvre à travers un processus réellement participatif garantissant une forte implication des populations concernées en particulier les femmes et les jeunes. Les ONG basées sur le terrain sont privilégiées et celles basées à l’extérieur de la zone d’intervention devront préciser leur expérience de la zone et le rôle de leur personnel sur le terrain.
* Activités génératrices de revenus reliées à la gestion durable des ressources naturelles, à la biodiversité ou au changement climatique, éventuellement en lien avec le secteur privé.
* Activités à caractère innovant, avec un potentiel clair de croissance et un impact social et environnemental important.

**6 - Critères de NON éligibilité des projets**

Le programme PPI-OSCAN ne financera pas :

* Les projets de renforcement de capacités ou de recherche scientifique non liés à un projet de développement et/ou dans lequel les activités principales sont uniquement des séminaires et/ou des séances de formation ;
* Les activités répétitives et les coûts récurrents de fonctionnement d'organismes ;
* Les activités de micro-crédits si elles ne sont pas menées en partenariat avec des institutions spécialisées dans le domaine ;
* Les campagnes nationales de lobbying n’étant pas liées à des actions de protection sur le terrain ;
* Les projets axés sur l’agriculture et les projets de développement (agricole ou piscicole) qui n’ont pas un effet documenté et significatif sur une biodiversité rare et/ou menacée ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
* Les projets de reboisement (plantations d’arbres allochtones et/ou fruitiers) qui n’ont pas un effet documenté et significatif sur une biodiversité rare et/ou menacée ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
* Les projets de développement rural ou de lutte contre l’érosion non directement liés à une protection d’une biodiversité rare identifiée ou à un stockage de carbone valorisé.

**7. Montage institutionnel**

Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l’UICN (UICN-Med), agira comme opérateur central en assurant la maîtrise d’œuvre de la coordination globale du programme ainsi que la gestion administrative et financière de toutes ses composantes.

Le financement des petits projets (Composante 1) fera l'objet de conventions de financement signées entre l'UICN-Med et les OSC bénéficiaires au niveau de chaque pays. Les versements seront effectués par tranches, sur des comptes spécifiques ouverts par les bénéficiaires, et en fonction de l'avancement des activités.

Le responsable Afrique du Nord à l'UICN-Med assurera la coordination globale du programme. Dans chaque pays, **un coordonnateur national sera recruté** à plein temps pour assurer la maitrise d'œuvre des différentes composantes du programme. Il sera appuyé par un réseau d’experts pour la mise en œuvre des différentes activités.